

Hauts-de-France, Somme
Cayeux-sur-Mer

Cabines de bain de la plage de Cayeux-sur-Mer

Références du dossier

Numéro de dossier : IA80001244
Date de l'enquête initiale : 2002
Date(s) de rédaction : 2003
Cadre de l'étude : patrimoine de la villégiature la Côte picarde
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : cabine de bain

Compléments de localisation

Milieu d'implantation :
Références cadastrales :

Historique

En 1883, Moisand nous relate dans un guide touristique : 'Bien que la plupart des baigneurs aillent de chez eux à la mer dans leur costume de bain, il y a cependant au bord de la mer une quinzaine de tentes (...) On remarque sur la plage des espèces de huttes qui servent aux baigneurs pour se reposer ou travailler'. En 1896, la municipalité décide de mettre en adjudication la construction d'un chemin de planches sur une longueur de 500 mètres et une largeur de 1,84 mètres environ, chaque travée de planches faisant 4 mètres de long reposant sur 5 traverses de bois de sapin rouge (source : A.C. Cayeux-sur-Mer, non coté). Ce chemin doit servir de promenade devant les cabines. En 1912, l'établissement de bains dispose de 10 cabines, en nombre insuffisant : le conseil municipal décide d'en construire 80 pour la saison 1913. L'architecte Léon Kämppler est chargé de dresser les plans. Le nombre de cabines ne cesse d'augmenter, malgré les destructions lors des fortes tempêtes : en 1908, 370 cabines sont posées sur la plage de Cayeux, en 1925 il y en a 600 et en 1930, plus de 800, avec 2 kilomètres de planches (source : Cayeux d'hier). Ces chiffres sont à manier avec prudence, car le dossier de dommage de guerre parle de 400 cabines en 1940. A cette date, 350 cabines communales portent des noms de villes occupent la plage. Leur dimension est de 2,80 sur 2,30 mètres au sol. Il faut ajouter 50 cabines pour les deux établissements de bains et deux grandes cabines pour recevoir les bureaux. En 1956, de nouvelles cabines sont construites par l'entreprise de menuiserie Gaston Lefebvre fils à Cayeux, installés rue Paul-Doumer). Il parle aussi de 1600 mètres de planches posées au devant des cabines (panneaux s'emboîtant de 3 mètres de long et 1,84 mètres de large) et 300 mètres de planches placées entre les cabines et la plage (soit 10 passages) ce qui s'élève à un total de 1900 mètres de longueur de planches (source : A.D. Somme, 1272 W 379 et A.C. Cayeux-sur-Mer, non coté). L'aspect général des cabines n'a pas changé. Nous pouvons cependant remarquer qu'avant 1945, les rives des toits étaient agrémentées de lambrequins.

Période(s) principale(s) : 4e quart 19e siècle, 20e siècle
Dates : 1913 (daté par travaux historiques, daté par source)
Auteur(s) de l'oeuvre : Léon François Kämppler (architecte, attribution par source)

Description

Les cabines de bain, positionnées en haut de la digue de galets, sont devancées par un chemin de planches, parallèle à la mer. A l'origine, les cabines étaient beaucoup plus proches des maisons, séparées de celles-ci par un unique chemin [fig. 8]. Ces cabines sont actuellement toutes de même gabarit, avec une ferme perpendiculaire au front de mer et débordante en façade. Les cabines ont un double accès, sur chaque façade, antérieure et postérieure. Le panneau de bois placé devant la fenêtre forme auvent une fois ouvert. De couleur blanche, avec quelques rehauts de couleurs aux chanfreins, certaines sont colorées. Elles portent toutes un nom de ville différent.

Éléments descriptifs

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété publique

Références documentaires

Documents d'archive

- AD Somme. Série O ; 99 O 1093. **Cayeux-sur-Mer, bâtiments divers (1870-1939).** dossier cabines sur la plage (1912-1913)
- AD Somme. Série W ; 1272 W 379. **Cayeux-sur-Mer, dommages de guerre, immeubles publics (1947-1959).**
- AC Cayeux-sur-Mer. **Dossier des cabines.**
- **La plage de Cayeux-sur-Mer et Brighton-les-Pins.** Amiens : Imprimerie A. Valade, s.d. [1929]. p. 5
- MOISAND, Horace. **Guide pratique et indispensable du baigneur et du touriste dans Le Tréport et ses environs.** Beauvais : C. Moisand, 1883. p. 281

Documents figurés

- **312 - Cayeux, la plage**, carte postale, par L. L. photographe éditeur, 1er quart 20e siècle (coll. part.).
- **Projet de cabine, élévation**, par Léon Käppler, 21 juin 1912 (AD Somme ; 99 O 1093).
- **309 - Cayeux, la promenade des planches**, carte postale, par L.L. photographe éditeur, 1er quart 20e siècle (coll. part.).
- **57, Cayeux-sur-Mer, les planches**, carte postale, par L. L. photographe éditeur, 2e quart 20e siècle (coll. part.).
- **20 - Cayeux, la digue et les nouvelles cabines**, carte postale, par B.J.C. éditeur à Paris, 1er quart 20e siècle (coll. part.).
- **315 - Cayeux, le bout de la plage**, carte postale, par L.L. photographe éditeur, 1er quart 20e siècle (coll. part.).

Bibliographie

- **Cayeux d'hier. Vie quotidienne à Cayeux-sur-Mer de 1850 à 1940.** Abbeville : Chemins de Traverses, Imprimerie F. Paillard, 1990. p. 91, 94, 102

Annexe 1

Tarifs des bains en 1883

Source : MOISAND, Horace. **Guide pratique et indispensable du baigneur et du touriste dans Le Tréport et ses environs**. Beauvais : C. Moisand, 1883, p. 281.

- cabines : 25 centimes
- guide-baigneur : 25 centimes
- costume complet : 35 centimes
- serviette : 10 centimes
- peignoir : 20 centimes.

Les maîtres nageurs sont : MM. Dufresne et Charles Devisme, aux bains du casino, Alexis et Charles Ternisien aux bains du bout d'Amont.

Tarifs des bains en 1929

Source : **La plage de Cayeux-sur-Mer et Brighton-les-Pins**. Amiens : Imprimerie A. Valade, s.d. [1929]., p. 60.

Etablissement municipal de bains :

- ticket d'entrée comportant l'usage du guide-baigneur : 0,25 francs par abonnement, 5 francs par mois
- cabine pour 40 minutes : 2 francs
- cabine par quart d'heure supplémentaire : 1 franc
- bonnet : 0,50 francs
- maillot : 1,50 francs
- peignoir : 1 franc
- peignoir éponge : 2,25 francs
- sandales : 1 franc
- serviette : 0,50 franc
- bain complet : 5,50 francs

Cabines communales :

- pour trois mois (juillet, août, septembre) : 600 francs
- juin : 65 francs, ou moitié du mois : 35 francs
- juillet : 190 francs, ou moitié du mois : 100 francs
- août : 345 francs, ou moitié du mois : 220 francs
- septembre : 130 francs, ou moitié du mois : 65 francs

Il est interdit de sous louer les cabines.

Annexe 2

Lettre imprimée du maire de Cayeux, le 25 mai 1915 (AC Cayeux-sur-Mer : non coté)

J'ai l'honneur de vous informer que les demandes d'emplacements de cabines, pour la saison des bains 1915, devront être déposées à la Mairie avant le 1er juin prochain.

En raison du nombre sans cesse croissant des demandes, le droit de priorité pour le choix d'un emplacement sera accordé seulement aux propriétaires des cabines possédant une maison dans la commune et occupant personnellement leur cabine toute la saison. Un tirage au sort par zones aura lieu pour la répartition des espaces restant libres entre tous les autres propriétaires de cabines (avec faculté de permutation).

Le prix des emplacements est fixé ainsi qu'il suit :

1ere zone, depuis la Halle aux poissons jusqu'à la villa Denise (à 35 m. au-delà de la rue des Bains, vers Ault) : 6 francs le mètre carré de cabine et 3 francs le mètre carré de plancher extérieur. Tous les emplacements de cette zone sont déjà retenus et ne donneront pas lieu à tirage au sort.

2e zone, à partir du point précédent jusqu'à la rue Adolphe Roux prolongée : 6 francs le mètre carré de cabine

3e zone, au-delà de la rue Adolphe-Roux prolongée vers Ault : 5 francs le mètre carré de cabine

4e zone, en face le quai Neptune et jusqu'à la rue Fleury : 6 francs le mètre carré de cabine

5e zone, au-delà de la rue Fleury, vers le Nouveau Brighton : 5 francs le mètre carré de cabine.

Vous voudrez bien me faire connaître, avant la date ci-dessus, dans quelle zone (2e, 3e, 4e, ou 5e) vous entendez participer au tirage.

Je crois utile de vous faire savoir que, pour éviter tout accident dont les promeneurs circulant sur le chemin de planches pourraient être victimes, il est utile que l'espace compris entre chaque cabine et le chemin de planches soit recouvert **ENTIÈREMENT** par un plancher, aux frais du propriétaire de la cabine.

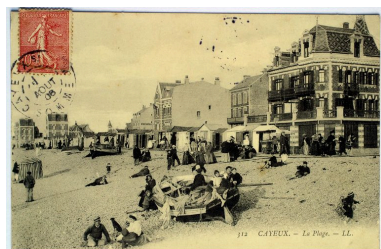
Annexe 3

La police des bains de mer en 1929

Source : **La plage de Cayeux-sur-Mer et Brighton-les-Pins**. Amiens : Imprimerie A. Valade, s.d. [1929]., p. 61.

- Art 1 : Du 1er juin au 30 septembre, il est interdit de se baigner sur la plage, au-delà des limites des établissements de bains et en dehors des heures fixées par l'autorité municipale ;
- Art 2 : Les emplacements des établissements des Bains seront délimités par des mâts plantés au pied de la digue naturelle en galets ;
- Art 3 : Chaque établissement sera pourvu de 10 cabines au moins, ainsi que d'un canot. Un guide baigneur et un canotier y seront attachés en permanence. Le canot devra être à la mer, face à l'établissement, pendant la baignade ;
- Art 4 : Un mât spécial sera placé devant chaque établissement de bains. Un guidon jaune, hissé au sommet du mat indiquera que la baignade est permise ;
- Art 5 : Nul ne pourra se baigner, s'il n'est vêtu d'un costume de bain complet, comportant au moins un maillot. Nul ne sera admis à circuler en costume de bain dans les rues de la ville ou sur la plage, même pour descendre des cabines à la mer, s'il n'est revêtu d'un peignoir ;
- Art. 6 : La baignade est gratuite dans le périmètre des établissements de bains. Toutefois une redevance de 0,25 francs perçue au profit des canotiers et du guide baigneur devra être acquittée par chaque personne faisant partie, sur sa demande, du groupe placé sous la surveillance directe de ce dernier. Le prix des leçons de natation sera fixé et acquitté d'un commun accord entre le guide baigneur et les intéressés ;
- Art. 7 : Il est interdit de faire sécher du linge sur les galets, devant la plage, ou d'y déposer des immondices ;
- Art. 8 : Toute contravention aux présentes dispositions donnera lieu à poursuite devant les tribunaux compétents.

Illustrations



Les cabines de bain situées au plus près des villas, carte postale, 1er quart 20e siècle (coll. part.).
Phot. Monnehay-Vulliet Marie-Laure
IVR22_20038000559NUCAB



Les cabines de bains et les planches, carte postale, 1er quart 20e siècle (coll. part.).
Phot. Monnehay-Vulliet Marie-Laure
IVR22_20038000548NUCAB



Les cabines de bain au sud de la plage, carte postale, 1er quart 20e siècle (coll. part.).
Phot. Monnehay-Vulliet Marie-Laure
IVR22_20038000557NUCAB



La digue et les cabines, carte postale, 1er quart 20e siècle (coll. part.).
Phot. Monnehay-Vulliet Marie-Laure
IVR22_20038000556NUCAB



Les cabines à lambrequins et les planches, carte postale, 2e quart 20e siècle (coll. part.).
Phot. Monnehay-Vulliet Marie-Laure
IVR22_20038000547XB



Vue des cabines, du nord vers le sud.
Phot. Marie-Laure Monnehay-Vulliet
IVR22_20048000329XA



Vue d'ensemble, du sud, vers le nord.
Phot. Marie-Laure Monnehay-Vulliet
IVR22_20048000330XA



Ensemble de cabines, vue de face.
Phot. Marie-Laure Monnehay-Vulliet
IVR22_20038001036XA



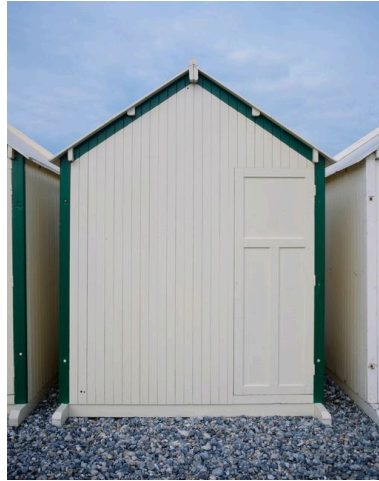
Ensemble de cabines, élévations postérieures.
Phot. Marie-Laure Monnehay-Vulliet

IVR22_20038001037XA



Détail d'une cabine de bain à Cayeux-sur-Mer, élévation postérieure.

Phot. Marie-Laure Monnehay-Vulliet
IVR22_20038001039XA

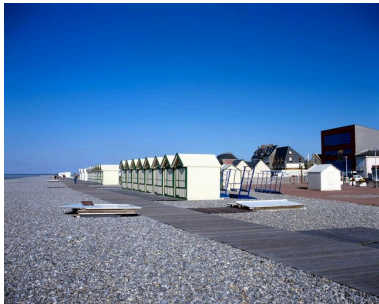


Détail d'une cabine de bain à Cayeux-sur-Mer, élévation postérieure.

Phot. Marie-Laure Monnehay-Vulliet
IVR22_20038001038XA



Détail d'une cabine ouverte.
Phot. Elisabeth Justome
IVR22_20058003670NUCA



Le démontage des cabines de bain par la commune de Cayeux-sur-Mer en fin de saison.

Phot. Marie-Laure Monnehay-Vulliet
IVR22_20038001040XA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :

Les établissements de bains et cabines de bain de la Côte picarde (IA80001523)

Oeuvre(s) contenue(s) :

Oeuvre(s) en rapport :

Le front de mer de la station balnéaire de Cayeux-sur-Mer (IA80001232) Hauts-de-France, Somme, Cayeux-sur-Mer, quartier Balnéaire, boulevard Général-Sizaire

Auteur(s) du dossier : Elisabeth Justome

Copyright(s) : (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département de la Somme ; (c) SMACOPI



Les cabines de bain situées au plus près des villas, carte postale, 1er quart 20e siècle (coll. part.).

IVR22_20038000559NUCAB

Auteur de l'illustration : Monnehay-Vulliet Marie-Laure

(c) Ministère de la culture - Inventaire général ; (c) Département de la Somme ; (c) SMACOPi ; (c) AGIR-Pic
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

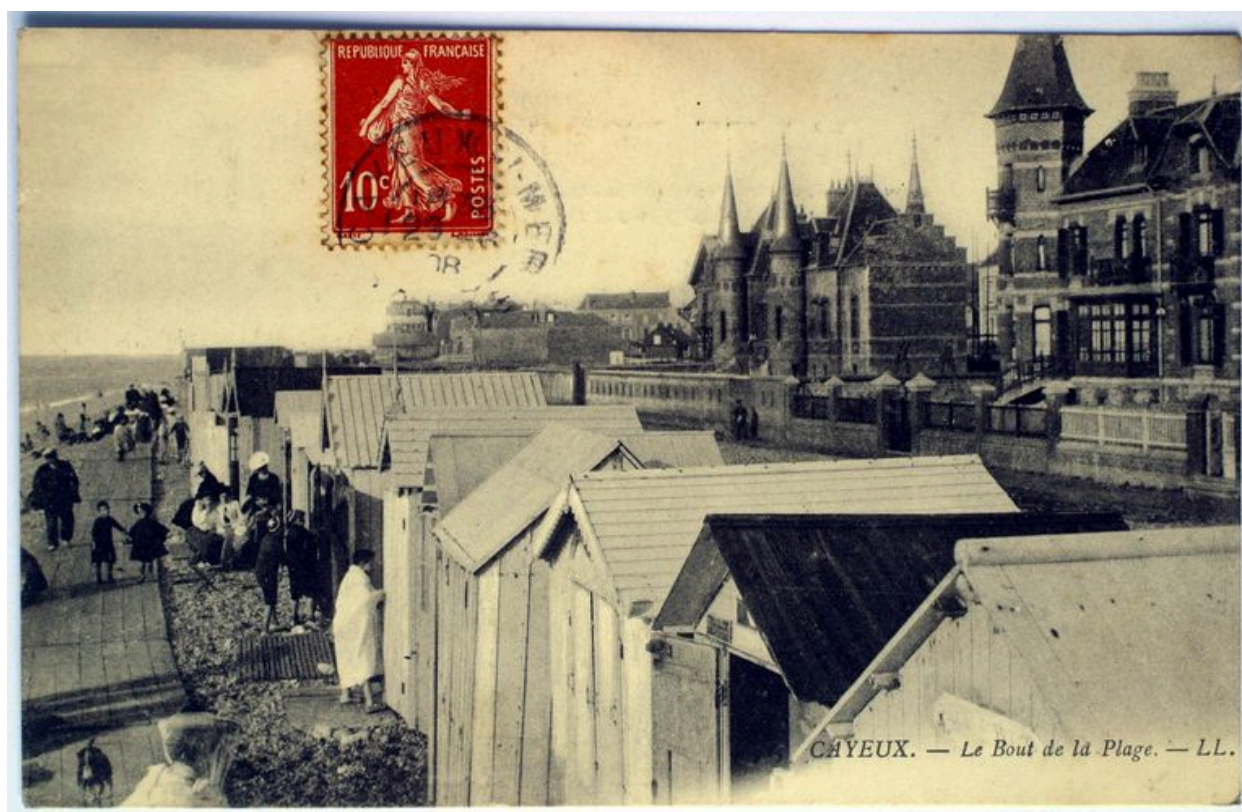


Les cabines de bains et les planches, carte postale, 1er quart 20e siècle (coll. part.).

IVR22_20038000548NUCAB

Auteur de l'illustration : Monnehay-Vulliet Marie-Laure

(c) Ministère de la culture - Inventaire général ; (c) Département de la Somme ; (c) SMACOPI ; (c) AGIR-Pic
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

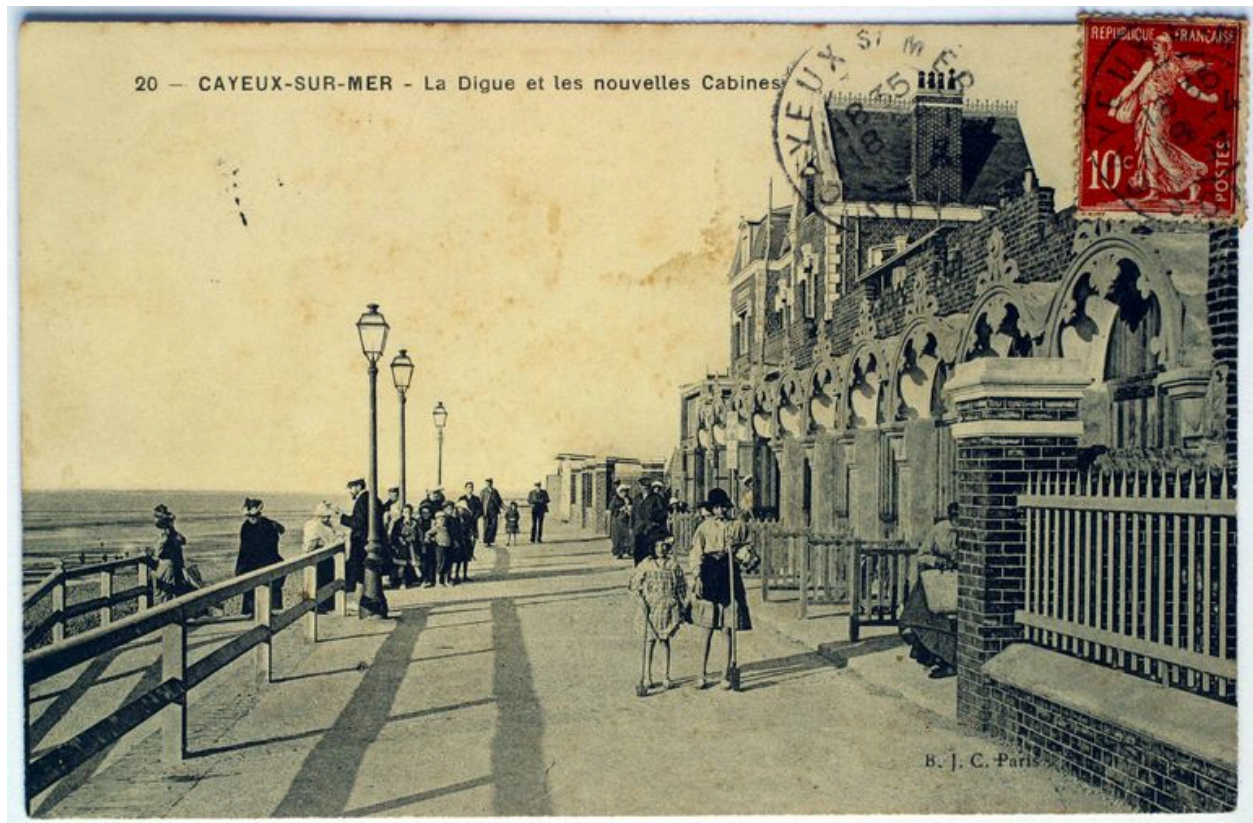


Les cabines de bain au sud de la plage, carte postale, 1er quart 20e siècle (coll. part.).

IVR22_20038000557NUCAB

Auteur de l'illustration : Monnehay-Vulliet Marie-Laure

(c) Ministère de la culture - Inventaire général ; (c) Département de la Somme ; (c) SMACOPi ; (c) AGIR-Pic
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



La digue et les cabines, carte postale, 1er quart 20e siècle (coll. part.).

IVR22_20038000556NUCAB

Auteur de l'illustration : Monnehay-Vulliet Marie-Laure

(c) Ministère de la culture - Inventaire général ; (c) Département de la Somme ; (c) SMACOPi ; (c) AGIR-Pic
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Les cabines à lambrequins et les planches, carte postale, 2e quart 20e siècle (coll. part.).

IVR22_20038000547XB

Auteur de l'illustration : Monnehay-Vulliet Marie-Laure

(c) Ministère de la culture - Inventaire général ; (c) Département de la Somme ; (c) SMACOPI ; (c) AGIR-Pic
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue des cabines, du nord vers le sud.

IVR22_20048000329XA

Auteur de l'illustration : Marie-Laure Monnehay-Vulliet

(c) Ministère de la culture - Inventaire général ; (c) Département de la Somme ; (c) SMACOPI ; (c) AGIR-Pic
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue d'ensemble, du sud, vers le nord.

IVR22_20048000330XA

Auteur de l'illustration : Marie-Laure Monnehay-Vulliet

(c) Ministère de la culture - Inventaire général ; (c) Département de la Somme ; (c) SMACOPI ; (c) AGIR-Pic
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Ensemble de cabines, vue de face.

IVR22_20038001036XA

Auteur de l'illustration : Marie-Laure Monnehay-Vulliet

(c) Ministère de la culture - Inventaire général ; (c) Département de la Somme ; (c) SMACOPI ; (c) AGIR-Pic
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Ensemble de cabines, élévations postérieures.

IVR22_20038001037XA

Auteur de l'illustration : Marie-Laure Monnehay-Vulliet

(c) Ministère de la culture - Inventaire général ; (c) Département de la Somme ; (c) SMACOPI ; (c) AGIR-Pic
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Détail d'une cabine de bain à Cayeux-sur-Mer, élévation postérieure.

IVR22_20038001039XA

Auteur de l'illustration : Marie-Laure Monnehay-Vulliet

(c) Ministère de la culture - Inventaire général ; (c) Département de la Somme ; (c) SMACOPI ; (c) AGIR-Pic
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Détail d'une cabine de bain à Cayeux-sur-Mer, élévation postérieure.

IVR22_20038001038XA

Auteur de l'illustration : Marie-Laure Monnehay-Vulliet

(c) Ministère de la culture - Inventaire général ; (c) Département de la Somme ; (c) SMACOPI ; (c) AGIR-Pic
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

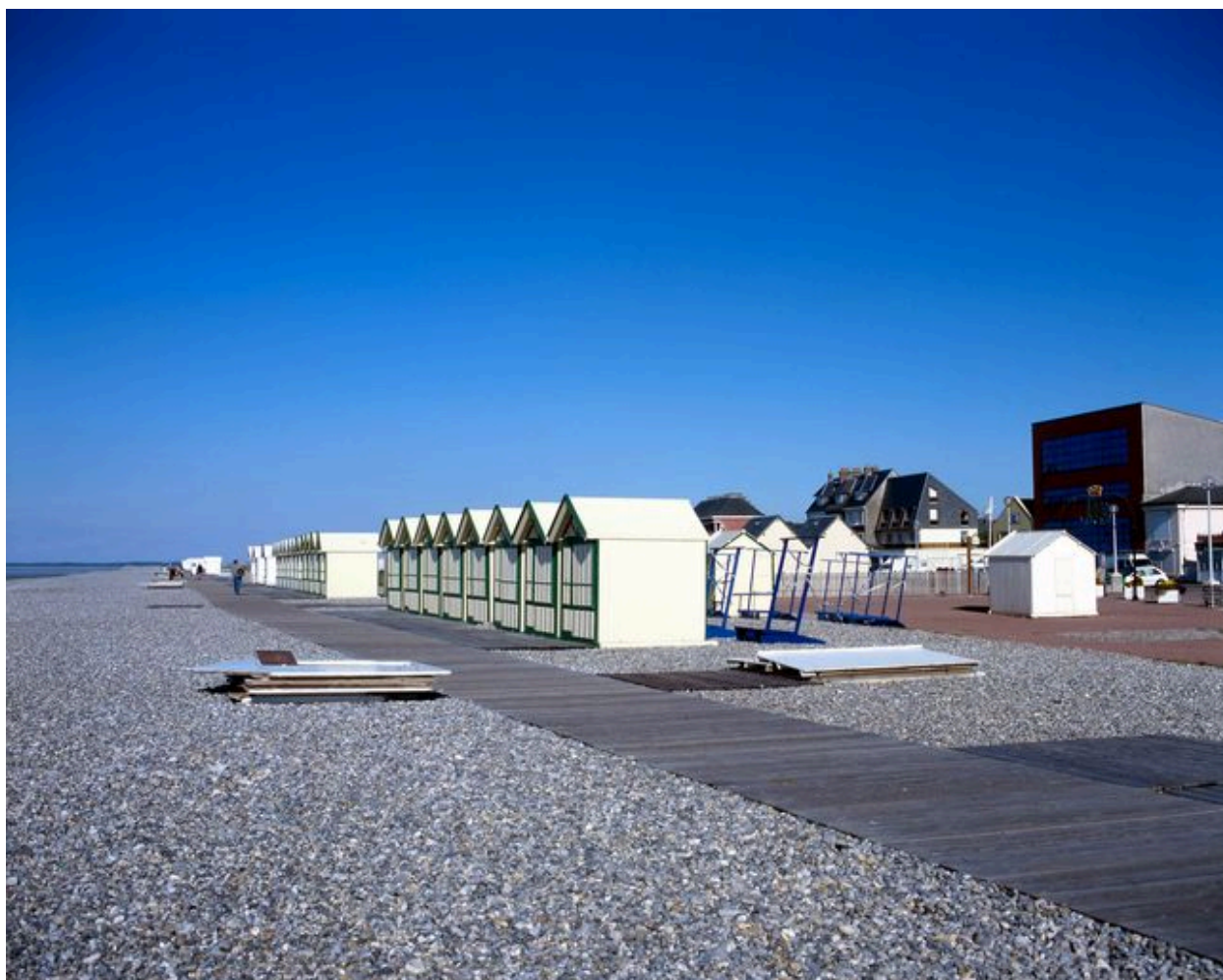


Détail d'une cabine ouverte.

IVR22_20058003670NUCA

Auteur de l'illustration : Elisabeth Justome

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département de la Somme ; (c) SMACOP
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Le démontage des cabines de bain par la commune de Cayeux-sur-Mer en fin de saison.

IVR22_20038001040XA

Auteur de l'illustration : Marie-Laure Monnehay-Vulliet

(c) Ministère de la culture - Inventaire général ; (c) Département de la Somme ; (c) SMACOPI ; (c) AGIR-Pic
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation